

**Entre accueil et prévention de la délinquance,  
un équilibre difficile à trouver**

# La surenchère sécuritaire dans les lieux publics

*Des populations très différentes se croisent dans  
les centres commerciaux, les parcs ou les gares.  
Les gestionnaires de ces lieux ouverts mettent en place  
des dispositifs qui ciblent les jeunes et les marginaux.*

Sept jours sur sept, le centre commercial « Westfield-les-4-Temps » de La Défense accueille habituellement une foule compacte dans ses 220 boutiques, ses 50 restaurants, son McDo, son multiplexe UGC, ses enseignes Auchan et Castorama. Deuxième centre commercial le plus fréquenté de France (44,3 millions de visiteurs par an) derrière le Forum des Halles à Paris, c'est l'un des points névralgiques de ce quartier d'affaires, exceptionnel par son gigantisme vertical et horizontal, mais aussi par sa mixité sociale : plusieurs centaines de milliers de cadres y croisent chaque jour les habitants de Nanterre, Courbevoie, Puteaux et La Garenne-Colombes, communes où des enclaves de pauvreté jouxtent des zones plus favorisées. Y convergent aussi, via le RER A, le Transilien, le métro, le tramway et 22 lignes de bus, des populations venues de beaucoup plus loin. Durant les années 1990, des bandes rivales se sont régulièrement affrontées sur l'esplanade, ce qui a marqué les esprits. L'objectif des centres commerciaux n'est pas de résoudre les problèmes de délinquance ou d'incivilité mais seulement de les déplacer hors de leur périmètre.

## **Les défis de la surveillance**

En deux décennies, les méthodes utilisées pour assurer la sécurité des centres commerciaux se sont nettement durcies. Impossible pourtant de savoir si la délinquance a augmenté pendant cette période puisque le Conseil national des centres commerciaux (CNCC) ne publie aucune statistique sur le sujet. Pour la plupart des gestionnaires de centres commerciaux, « les problèmes de sécurité ne se résolvent que par le triptyque surveillance humaine, technologie et architecture », selon les mots du criminologue Alain Bauer qui a conseillé Nicolas Sarkozy et Manuel Valls sur les questions de sécurité. Dans certains grands centres commerciaux, la surenchère sécuritaire peut aller loin. La rénovation en 2016 du Forum des Halles par Unibail-Rodamco-Westfield (URW) en est une bonne illustration. Le site cumulait plusieurs défis : une localisation au cœur de Paris, au-dessus d'un nœud ferroviaire très dense, drainant sous la Canopée une foule compacte (53,8 millions de visiteurs par an). « C'est l'un de nos centres les plus complexes à gérer et l'un de nos plus gros budgets de sécurité-sureté, plusieurs millions d'euros par an », explique Christophe Gomart. Ce général à la carrière prestigieuse



*Propriété d'Unibail-Rodamco-Westfield, le Forum des halles à Paris est le centre commercial le plus fréquenté de France. C'est un casse-tête sécuritaire.*  
© J. Porier



*Aidés par des caméras de surveillance, les agents de sécurité sont entraînés au décryptage des comportements.*  
© J. Porier



qui a commandé successivement le 13<sup>e</sup> régiment de dragons parachutistes (RDP), le Commandement des opérations spéciales (COS) et la direction du Renseignement militaire (DRM), a rejoint URW en 2017 en tant que directeur groupe de la sûreté et de la gestion de crise. Le site du Forum des Halles a une histoire compliquée et reste un casse-tête sécuritaire. La présence de nombreux sans-logi autour du site et les trafics permanents dans le jardin situé près de la Canopée constituent des problèmes sociaux récurrents. Pour Christophe Gomart, les agents de sécurité – une cinquantaine sur le Forum – doivent être les plus visibles possible, autant pour dissuader la délinquance que pour inspirer à la clientèle un sentiment de sécurité. « Pour les rendre plus repérables, détaille-t-il, nous avons fait évoluer leur tenue en y ajoutant des touches jaunes fluo, avec une casquette à l'américaine ». Certains de ces agents sont entraînés à l'analyse des images des caméras qui quadrillent le Forum. Tous sont formés à l'analyse comportementale et au « judo verbal » : répondre avec aisance et déférence aux clients mais aussi parlementer avec les fauteurs de trouble. Leur revient ainsi la tâche difficile de faire régner l'ordre dans « ces lieux de vie où le vivre-ensemble est réinventé », selon les termes de Christophe Cuvillier, le PDG d'Unibail-Rodamco-Westfield. Au centre commercial des 4-Temps qui appartient également à URW, des bancs confortables, munis de prises électriques, invitent à une pause prolongée. Mais il ne faut pas en abuser car si un visiteur s'y « incruste », ou si un groupe d'adolescents bruyants y prend racine, un agent

## EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, LA DOCTRINE ANGLO-SAXONNE S'IMPOSE

« En matière de prévention de la délinquance, la France est à la remorque de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, qu'il s'agisse de la politique publique nationale, du financement, de la recherche ou de la puissance des associations locales », déclare Éric Chalumeau, président de la société de conseil en sûreté Suretis, commissaire divisionnaire honoraire de la police nationale et ex-directeur des études de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (IHESI). Dans les années 1990, il fut pourtant l'un des premiers à développer en France la « prévention situationnelle », une doctrine anglo-saxonne visant à empêcher le passage à l'acte en modifiant en amont les circonstances dans lesquelles un délit peut être commis. Selon cette approche, un délit (ou un crime) se définit par la conjonction d'un auteur déterminé, d'un gardiennage défaillant et d'une cible vulnérable. L'objectif est donc de « durcir » la cible (verrouillage, automatisation des paiements, information, etc.), mais aussi d'augmenter les risques pris par le délinquant (contrôle des accès, éclairage, surveillance humaine, vidéo). Inscrite dans la loi française, cette doctrine est aujourd'hui largement utilisée dans la conception des gares (notamment les futures gares du Grand Paris) et des centres

commerciaux. Mais pour Éric Chalumeau, elle ne peut être que complémentaire de la prévention sociale qui consiste à agir sur les causes et doit rester prioritaire : « Tous les criminologues sont d'accord pour expliquer la délinquance par trois facteurs : la carence affective, l'échec scolaire et le rapport à l'autorité, explique-t-il. L'adolescent doit se heurter au mur de l'autorité, mais ce mur n'est pas de même nature qu'il y a 25 ans, il faut le repenser. Si on n'est pas bon sur ces trois causes, on n'aura d'autre choix que de passer à la prévention situationnelle. Or, celle-ci est, hélas, en train de tout supplanter ! ». Dans un récent ouvrage collectif, le sociologue Alain Bourdin évoque, de son côté, « la spirale sécuritaire » de la politique urbaine française depuis 50 ans. Pour lui, l'arrivée aux affaires de Nicolas Sarkozy (à l'Intérieur en 2002, puis à l'Élysée en 2007) a cependant constitué une rupture par rapport à la continuité qui avait prévalu précédemment. Pour cet expert, « les nouvelles tendances se résument en cinq points : primat de la répression sur la prévention, augmentation du pouvoir des préfets sans diminuer la responsabilité du maire, mesures des performances des politiques de sécurité, « religion » de la vidéosurveillance, insistance sur la responsabilité des familles ».

viendra leur demander de libérer la place. Bref, les règles existant dans ces lieux privés ouverts au public, même si elles ne sont pas toujours immédiatement perceptibles.

### Convivialité ou sécurité, un choix cornélien

Parfois, les idéaux de mixité sociale et les impératifs de sûreté se heurtent de façon frontale. À cet égard, le cas du Grand Paris Express est éloquent. Ce pharaonique projet de transport ferroviaire prévoit la création de quatre nouvelles lignes de métro automatique et soixante-huit nouvelles gares dont la mise en service s'échelonne entre 2024 et 2030. Ce nouveau maillage desservira mieux les aéroports et quartiers d'affaires et permettra aussi de désenclaver les banlieues de l'Est parisien. Certaines, notamment sur les futures lignes 15 et 16, concentrent des populations pauvres, souvent d'origine immigrée, avec un fort taux de chômage, comme Blanc-Mesnil, Sevran, Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Bobigny, etc. « Notre souhait est que ces équipements de transport très coûteux apportent plus de mixité sociale, de réduction des inégalités, de centralité et d'aménité urbaines », explique Catherine Barbé, directrice des partenariats stratégiques de la Société du Grand Paris (SGP). L'enjeu est d'améliorer l'attractivité des sites et l'accès à l'emploi des habitants mais aussi de rénover et d'embellir l'habitat autour des futures gares.

Parallèlement à ces préoccupations, interviennent les questions de sûreté dans les futures gares qui font partie des bâtiments les plus difficiles à sécuriser en raison des énormes flux de voyageurs qu'elles accueillent. Le commissaire Stéphane Melot, mis à disposition auprès de la SGP depuis 8 ans par la préfecture de police, a piloté le schéma directeur de sûreté qui a été imposé à tous les architectes des gares. Non sans quelques grincements de dent. Il faut dire que ses règles sont très contraignantes : par exemple, la vidéosurveillance doit couvrir 100 % des espaces des gares, des parvis et de l'intérieur des trains ; les parvis doivent être dégagés de tout obstacle visuel et entourés de bornes anti-voitures bélier ; les portes palières doivent occuper toute la hauteur du quai pour empêcher l'accès aux voies.

Sur certains points, S. Melot a dû lâcher du lest : il souhaitait imposer une entrée unique pour chaque gare, mais a dû parfois en accepter deux ou trois quand la topographie du lieu ou la circulation naturelle l'imposait. « En revanche, j'ai obtenu que les gares ne forment qu'une seule émergence et qu'elles soient fermées lorsqu'elles ne sont pas en service », précise-t-il. Il affirme néanmoins s'incliner volontiers devant certaines contraintes architecturales, ou doser ces règles en fonction de la taille de la gare, de la vie du quartier, du niveau local de délinquance ou des projets des maires, quitte à se montrer plus strict dans les communes les plus « sensibles », en particulier sur la ligne 16 qui reliera Saint-Denis, au nord de Paris, à Noisy-le-Grand et Champs-sur-Marne, à l'est de la capitale. Parfois, les préoccupations sécuritaires rejoignent celles des architectes, comme la préférence pour des bâtiments en verre « qui permettent aux voyageurs d'embrasser du regard la totalité d'un niveau, voire

## UNE PLÉTHORE D'AGENTS DE SÉCURITÉ

**835** centres commerciaux en France



**3,2 milliards** de visites par an

**38 000** commerces



soit

**10%** de l'ensemble des commerces en France

**525 000** emplois directs et indirects

soit



**26%** des emplois du commerce de détail

**11 500** entreprises de sécurité privée



**177 000** agents de sécurité privée



**173 000** policiers (nationaux et municipaux)

source : CNCC

## OMERTÀ DANS L'IMMOBILIER COMMERCIAL

Pour les directeurs de galeries marchandes ou de grandes surfaces, tout ce qui touche à la sécurité est classé secret-défense. Seul celui d'un hypermarché du Nord de Paris a accepté de nous parler, à condition que ni lui ni son magasin ne soient cités. Plusieurs de nos interlocuteurs ont requis l'anonymat. « C'est un sujet sensible, reconnaît l'un d'eux. Les directeurs de centres ont ordre de ne pas parler du sujet et de renvoyer toute demande au siège. Outre le fait qu'ils souhaitent garder leurs dispositifs secrets, la plupart n'ont guère envie, pour une question d'image, que le nom de leur centre soit associé à un article sur la délinquance. » La direction des Arcades à Noisy-le-Grand ou du Val-d'Europe à Marne-la-Vallée ont ainsi répercuté notre demande d'entretien à leur actionnaire Klépierre, l'un

des principaux acteurs du secteur. « Pour des raisons évidentes de confidentialité, le groupe Klépierre ne communique pas sur ses dispositifs de sûreté et sécurité, nous a répondu par email le service de communication. Sachez, en revanche, que nous travaillons en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales et que nous respectons scrupuleusement les consignes des préfetures dont dépendent nos centres commerciaux. » Dont acte. D'autres gestionnaires comme Ceetrus (Auchan), Hammerson et la Compagnie de Phalsbourg ont temporisé ou n'ont pas donné suite à nos demandes, à l'exception notable du directeur de la sûreté de Unibail-Rodamco-Westfield (URW), le leader mondial du secteur, beaucoup plus transparent que ses concurrents.

davantage ». Ce qui, souligne Stéphane Melot, instaure une atmosphère rassurante et une sorte de « co-surveillance sociale ».

### Les travers de la vidéosurveillance

Déjà massivement utilisée, la vidéosurveillance gagne du terrain dans tous les espaces publics et pas seulement dans les gares et les centres commerciaux. Dans la France post-attentats, elle semble plutôt bien acceptée. Il est vrai que son utilisation est strictement encadrée par la loi (autorisation préfectorale valable cinq ans, images détruites tous les mois). Mais le débat va sans doute rebondir avec l'arrivée de nouvelles technologies plus sophistiquées. « Je souhaite allier l'humain et la technique, dit Christophe Gomart, l'ancien patron du renseignement militaire. Les caméras sont devenues des ordinateurs dans lesquels on peut intégrer de l'intelligence artificielle, ce qui permet de détecter tout événement anormal ou d'anticiper un mouvement de foule. » Il milite pour que les agents de sûreté, qui sont confrontés au quotidien à une agressivité grandissante, puissent être équipés de caméras-piétons [NDLR : actuellement interdites sauf pour les policiers dans les manifestations]. « Les centres londoniens d'URW les utilisent et cela réduit très nettement les tensions », ajoute-t-il.

En dehors des interrogations relatives au respect de la vie privée, la généralisation de la vidéosurveillance soulève cependant de nombreuses questions. Les chercheurs Christophe Bétin, Emmanuel Martinais et Marie-Christine Renard se sont interrogés sur la prétendue « neutralité » de cet outil. Ils ont montré comment l'usage de la vidéosurveillance peut aboutir à une stigmatisation des jeunes de banlieue. Début 2020, 51 des 59 communes de la métropole lyonnaise étaient équipées de caméras de surveillance. La mairie en revendiquait 558 quand la préfeture n'en comptabilisait « que » 455. Cette politique a été initiée par Raymond Barre à la fin des années 1990, puis généralisée par Gérard Collomb, maire de Lyon de 2001 à 2020. Pensée au départ comme un simple outil destiné à endiguer ou réprimer les comportements et les actes « délictueux » dans l'espace public, la vidéosurveillance s'est peu à peu imposée comme l'un des moyens à disposition des municipalités pour garantir la sécurité des biens et des personnes. Pro-

fitant à ce titre de la prétendue neutralité de la technique, elle se situerait en dehors des enjeux et des antagonismes sociaux et échapperait *de facto* aux logiques et représentations des gestionnaires de la sécurité publique. Une vision idyllique que contestent ces chercheurs pour qui la vidéosurveillance contribuerait « à consolider les représentations dominantes en matière de sécurité ». Ils font remarquer que les zones surveillées en priorité à Lyon coïncident avec les lieux fréquentés par des jeunes principalement issus de l'immigration. « La vidéosurveillance se construit ainsi sur la base de rapports sociaux conflictuels », commentent les chercheurs. Les gestionnaires de la vidéosurveillance reconnaissent que le seul sentiment d'insécurité peut motiver l'installation d'une caméra, au motif que « ça rassure et parce que, de toute façon, la vidéosurveillance a un rôle de dissuasion dans le passage à l'acte ». « En raisonnant ainsi, ils ne stigmatisent pas seulement des comportements de transgression à certaines convenances (les incivilités). Ils établissent un lien entre des personnes censées appartenir à des groupes sociaux et une prédisposition à la délinquance », concluent les trois chercheurs. Pour Christophe Bétin, Emmanuel Martinais et Marie-Christine Renard, les gestionnaires de la sécurité publique adoptent ainsi une conception de la ville réductrice qui oppose les « gardiens du temple » aux « nouveaux barbares ». Cette politique sécuritaire fonctionne sur un postulat fragile : les délinquants se recruteraient dans les quartiers de « la politique de la ville » et le risque de prédation serait élevé dans l'îlot de richesse que constitue la Presqu'île lyonnaise. « Cela conduit à ce que les jeunes d'origine populaire qui viennent déambuler dans le centre de Lyon ont trop souvent le sentiment qu'on ne veut pas d'eux », insiste le chercheur en études urbaines Éric Charmes. Malgré cela, la vidéosurveillance est probablement appelée à prendre de plus en plus d'importance dans les dispositifs sécuritaires, comme c'est le cas à Londres, à Moscou ou à Berlin et encore bien davantage en Chine. La principale limite à cette surenchère technologique est d'ordre financier : la sécurité représente déjà près du tiers des frais de fonctionnement d'un centre commercial.

### D'autres approches possibles

La surenchère sécuritaire est-elle une fatalité ? Sociologue et urbaniste, Alain Bourdin, rappelle qu'une autre approche était encore possible il n'y a pas si longtemps. Cet expert a suivi les débuts du centre commercial Val-d'Europe (groupe Klépierre), construit en 2000 à Marne-la-Vallée, à proximité de Disneyland Paris. À cette époque, l'obsession de la sécurité n'avait pas encore pris le pas sur toute autre considération. « On pensait que la sécurité d'un lieu allait de pair avec sa convivialité, à condition d'en conserver le contrôle », dit-il. Cet immense centre commercial au style néo-haussmannien est d'ailleurs vite devenu un lieu de socialisation pour les habitants de l'Est parisien

#### UN CHIFFRE

**40 000**

C'est le chiffre noir de la délinquance en France : on recense environ 40 000 vols à l'étalage par an judiciairement constatés avec plainte, mais c'est à peine 1 % ou 2 % de la réalité. Dans la grande majorité des cas, les enseignes font une déclaration de plainte simplifiée et l'envoient directement au parquet sans

passer par la case police. Or, pour qu'il y ait un fait statistique, le voleur présumé doit être auditionné par la police, laquelle est souvent réticente, pour un simple vol, à appréhender et mettre en garde à vue. Une inaction dommageable en termes de prévention car le vol à l'étalage constitue souvent la première entrée dans la délinquance.

qui se sont « appropriés » l'endroit. Dans l'une de ses galeries, réservée à la restauration, les gens avaient pris l'habitude d'apporter leur pique-nique et de manger sur les bancs de l'allée centrale, au grand dam des restaurateurs. « Le directeur était face à un dilemme : les chasser était contraire à sa politique d'accueil, les laisser faire envoyait le signal d'une perte de maîtrise du lieu. Il a finalement choisi de leur offrir le café, pour montrer qu'il était conscient de leur comportement, mais décidait de l'autoriser », poursuit A. Bourdin. Cette approche conciliante, éloignée de la doctrine actuelle, a parfois donné de bons résultats. Elle reposait notamment sur l'idée que les centres commerciaux pouvaient être des lieux de sociabilisation pour les habitants du quartier. « Une galerie commerçante n'est pas qu'un lieu de commerce. On y vient pour s'y promener, manger, flâner, draguer. Mais ce n'est pas non plus un centre-ville. C'est un lieu privé, ouvert seulement à certaines heures, où s'exerce un règlement intérieur interdisant, par exemple, de manifester, d'écouter de la musique ou de s'asseoir par terre », souligne le géographe Antoine Fleury. Une vision héritée des travaux du sociologue Jean-Samuel Bordreuil, qui a étudié les centres commerciaux avec une approche quasi ethnologique. Dans sa contribution « Plan-de-Campagne, la ville résurgente » paru en 2003, ce sociologue a décrit la gigantesque zone commerciale Plan-de-Campagne, située entre Marseille et Aix-en-Provence, comme un lieu de sociabilisation émergent, un endroit nouveau caractérisé par de multiples interactions entre classes sociales. Il y a retrouvé des dynamiques similaires à celles des boulevards parisiens du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le décrivait le philosophe Walter Benjamin. D'autres auteurs ont souligné la richesse des interactions qui prennent forme dans les centres commerciaux en observant qu'on ne fait pas qu'y consommer, qu'on y vient aussi pour s'y promener ou pour y flirter.

### **La Villette, lieu d'expérimentation**

Dans ce contexte de plus en plus sécuritaire, l'expérience menée depuis 30 ans au parc de La Villette tranche singulièrement avec les pratiques en vigueur. Ce site est d'ailleurs devenu un cas d'école en matière de recherche de mixité sociale dans l'espace public. Regroupant un grand nombre de lieux culturels de premier plan (Cité des sciences et de l'industrie, Géode, Zénith, Conservatoire de musique, Cité de la musique et de danse, Grande Halle, Philharmonie,...), cet immense parc urbain de 55 hectares, dessiné par l'architecte Bernard Tschumi et accueillant 10 millions de visiteurs par an,

## **LA SOUS-TRAITANCE DES AGENTS DE SÉCURITÉ**

Stratégique, la surveillance humaine n'en est pas moins presque toujours sous-traitée à des sociétés de sécurité privée. La profession est ultra-concurrentielle et très morcelée, avec quelques poids lourds comme Securitas ou Samsic, et une myriade de petites structures. Il faut distinguer les agents de sécurité incendie (SSIAP) des agents de sécurité (ADS). Avant d'obtenir leur carte professionnelle, valable cinq ans, ces derniers doivent se soumettre à une analyse de leur passé effectuée par le Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS), un service de police administrative rattaché

au ministère de l'Intérieur. « Ce dispositif a permis de moraliser et professionnaliser le secteur », estime le sociologue Sébastien Bauvet. Presque toujours des hommes, les ADS ont des profils très hétérogènes : anciens de l'armée, candidats malheureux aux concours de la police ou des pompiers, chômeurs de longue durée, personnes d'origine immigrée,... Beaucoup sont intérimaires. Le *turnover* est énorme, notamment parce que les très nombreuses entreprises présentes sur le marché de la sécurité se livrent une guerre des prix sans merci, tirant les rémunérations vers le bas.

s'ouvre à la fois sur le 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris et sur les communes voisines d'Aubervilliers et de Pantin : une zone peuplée par les vagues d'immigration successives qui cumule pauvreté et problèmes sociaux. Dans les années 1980, le pari du président François Mitterrand était de faire de l'ancien site des abattoirs un haut-lieu de la culture au cœur de ce qui était déjà à l'époque un quartier sensible. Aujourd'hui à la retraite, le psychiatre Christian Brulé, connu pour son action auprès des jeunes toxicomanes, était responsable de la politique de prévention de la délinquance à La Villette. Il se souvient : « Il y avait de gros problèmes de drogue et de violence la nuit, mais le président ne voulait pas entendre parler de répression ». Un constat qui le pousse à créer l'Association de prévention du site de La Villette (APSV), financée et administrée par les directeurs de tous les établissements culturels du site. « Tout le monde a joué le jeu. Leur message, c'était : « faites ce que vous voulez, mais on ne veut pas de problèmes à La Villette », dit-il. Il obtient d'eux un nombre illimité d'invitations à la Cité des sciences et des places pour tous les concerts et les expositions dont il fait abondamment profiter les jeunes qu'il encadre. Ch. Brulé fait aussi jouer ses réseaux, rencontre les associations du quartier, la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), la police, déploie ses éducateurs. Il se souvient : « C'était la période faste des grands travaux. Il y avait toujours de l'argent pour recruter un éducateur ou pour faire des expérimentations ». Parmi ses initiatives, Demos, association d'initiation à la musique pour les enfants des quartiers défavorisés (passée depuis sous la houlette de la Philharmonie) et une entreprise de travail temporaire d'insertion, Villette Emploi, à laquelle la Cité des sciences confie dès ses débuts la gestion de ses vestiaires. « Un outil précieux. Lorsqu'un jeune faisait une connerie, je lui disais : soit tu travailles, soit je porte plainte... », raconte Ch. Brulé. Villette Emploi a aujourd'hui le statut de groupement d'entreprises solidaires (GES) et peut, à ce titre, embaucher des salariés en parcours d'insertion.

En charge de la prévention de la délinquance à La Villette, Christian Brulé dut organiser la cohabitation pacifique, davantage que la « rencontre », entre deux mondes très éloignés : celui des mélomanes, amateurs d'art et familles pique-niquant sur la prairie du Triangle après la visite de la Cité des sciences, et celui des bandes de jeunes, voire des caïds, du quartier. « Il fallait anticiper. Par exemple, nous augmentions le nombre d'éducateurs et de gardiens pendant la dernière semaine des vacances d'été car nous avons remarqué qu'il y avait toujours des problèmes à ce moment-là », confie-t-il.

L'établissement public du parc et de la Grande halle de La Villette (EPPGHV) est un établissement public à caractère industriel et commercial (ÉPIC) placé sous la tutelle du ministère de la Culture. Un statut juridique particulier qui explique le choix d'un dispositif de sécurité particulier. Le parc n'appartenant pas à la sphère de la ville de Paris, la

## DES VIGILES DÉMUNIS

**Visibles mais pas trop, censés intimider et rassurer, les agents de sécurité n'en sont pas moins assez démunis. Ils peuvent vous demander d'ouvrir votre sac mais n'ont pas le droit de le fouiller (sauf en cas d'autorisation spéciale), ce qui réduit l'efficacité du filtrage à l'entrée. La plupart des établissements y ont d'ailleurs renoncé. Non armés, les vigiles n'ont guère plus de moyens d'intervenir qu'un simple citoyen. C'est la raison pour laquelle les professionnels expliquent que la première qualité du responsable de la sécurité d'un centre commercial est d'instaurer un dialogue efficace avec le commissariat (ou l'unité de gendarmerie) le plus proche. Codifié depuis 2011, ce partenariat recommande de n'appeler les forces de l'ordre qu'en cas de réelle nécessité : agression, vol grave, rixes...**

police ne peut, du moins en théorie, y pénétrer sans réquisition. Christian Brulé a créé un comité stratégique de prévention et de sécurité regroupant le commissariat du 19<sup>e</sup>, la préfecture de police, les directeurs et équipes de sécurité de tous les établissements. Comité qu'il a présidé jusqu'à son départ en 2012 et que pilote désormais son successeur, Olivier Flament. « C'est le seul lieu où les responsables de la sécurité échangent des informations », explique ce dernier. Chaque lieu gère en effet dans son coin la sécurité de son périmètre avec son propre prestataire, l'EPPGHV se chargeant en outre de la sécurité du parc, comme un simple syndic. « Mon rôle consiste à contrebalancer les pratiques un peu trop sécuritaires des uns et des autres pour préserver l'identité de ce lieu ouvert sur la ville », précise O. Flament.

Deux éducateurs spécialisés font régulièrement, avec de jeunes médiateurs, des maraudes dans le parc de La Villette. Le reste du temps, ils rencontrent les autres associations, ou les jeunes « borderline » qu'ils accompagnent. Leurs missions sont variées, comme l'explique le directeur de l'APSV : « en septembre dernier, la sécurité de la Grande Halle a voulu faire évacuer quatre SDF qui squattaient depuis un an dans un recoin du parc. Nous nous sommes interposés et la direction a accepté de nous laisser six mois pour les reloger, ce que nous avons réussi à faire, avec les services de la ville ». Autre travail de longue haleine : rendre un petit jardin pour enfants, situé entre le Zénith et le canal de l'Ourcq, à sa fonction originelle. « Il a été privatisé il y a plusieurs mois par les jeunes du quartier, qui y font de la musculation, voire du coaching informel. Nos éducateurs vont les voir souvent. C'était tendu au début mais ils commencent à se connaître et j'ai bon espoir que d'ici l'été, ce lieu soit rendu aux enfants. » Le règlement intérieur prévoit depuis toujours la fermeture du parc à une heure du matin. « On n'empêche personne de le traverser la nuit, insiste Olivier Flament. Mais les agents de sûreté du parc peuvent évacuer un groupe alcoolisé ou agité, voire appeler la police en cas de refus. Exactement comme à la gare du Nord, en fait... » Ce qui limite aussi la présence de squatteurs ou de fumeurs de crack.

Aujourd'hui, l'APSV étend son rayon d'action aux 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>, voire au 10<sup>e</sup> arrondissements et aux communes limitrophes. Elle ne consacre aux maraudes dans le parc que 23 % d'un budget annuel de 1,5 million d'euros. Le reste est consacré aux actions d'éducation artistique et culturelle (auprès de 1 800 à 2 000 jeunes par an), à la lutte contre les discriminations et aux alternatives à l'incarcération. Quant au GES Villette Emploi, qui dispose d'un budget de 2 millions d'euros, il offre des contrats d'insertion d'un à deux ans à quelque 150 jeunes par an, non seulement à la Cité des sciences mais aussi à la Philharmonie, au Centquatre, à la BNF et au centre Pompidou, avec 70 % de sorties positives (embauches ou reprises d'études). Mais l'euphorie des

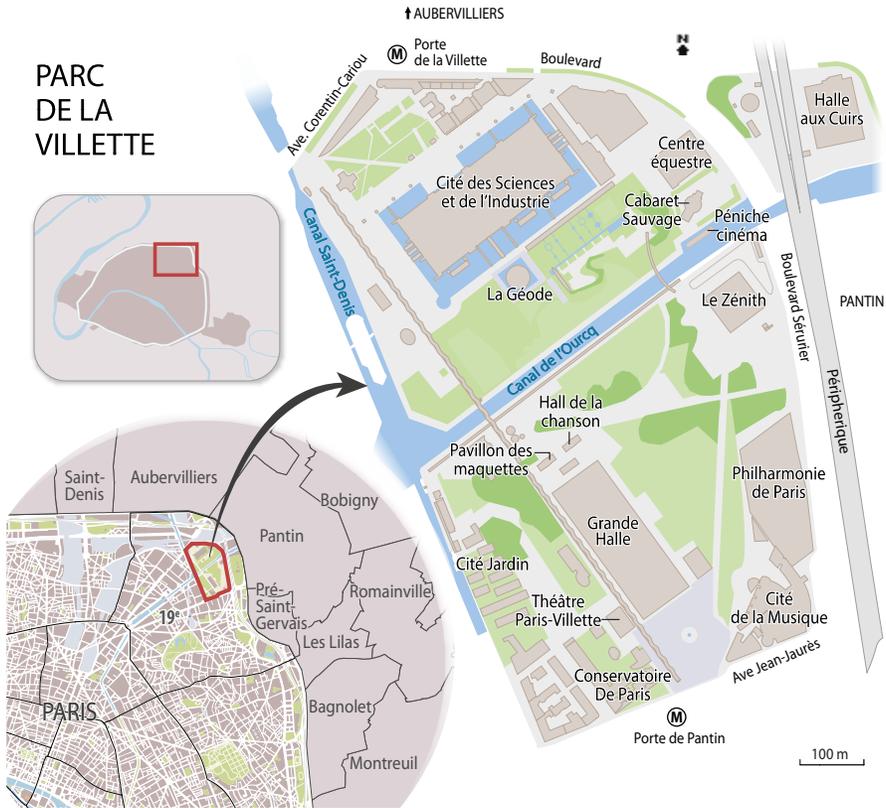
## UN CHIFFRE

**54,4 %**

C'est la proportion des Franciliens de 15 ans et plus qui disent éprouver un sentiment d'insécurité, contre 50,6 % en 2017, selon l'Institut Paris Région. Réalisée début 2019, l'enquête pourrait avoir été influencée par le mouvement des gilets jaunes, indique l'Institut. 15,7 % des

sondés placent la délinquance en tête des priorités gouvernementales. La crainte d'être agressé ou volé dans les transports collectifs touche 40,9 % d'entre eux. En revanche, la peur d'être seul dans son quartier le soir ne concerne que 19,8 % des sondés, une proportion qui s'est nettement réduite en 18 ans (29,1 % en 2001).

## UN VASTE ESPACE OUVERT SUR LA VILLE



débuts semble loin. Pour le moment, l'équipe de dix-huit personnes de l'APSV tient bon, toujours installée au cœur du parc dans le pavillon des Maquettes. Après être longtemps resté l'un des rares lieux culturels sans aucune caméra de surveillance, le parc est désormais « bien quadrillé », reconnaît Olivier Flament, qui observe un même regain sécuritaire chez « la plupart des grands noms de l'aménagement culturel ». Il évoque le Louvre-Lens, un dossier pour lequel il a été consulté. Contre son avis, les responsables du site ont préféré clôturer l'immense parc qui l'entoure et le fermer dès 18 heures, « interdisant toute appropriation de cet espace par les habitants ». À La Villette comme presque partout, regrette-t-il, « on pense que la sécurité, c'est forcément la protection. Pourtant, des sociologues américains l'ont montré, plus un lieu est fréquenté, plus il se crée naturellement une autorégulation sécuritaire ».

ANNE DENIS, JOURNALISTE

(1) Unibail a ajouté au nom de ses plus gros centres le logo Westfield (du nom du concurrent australien acquis en 2017).